

Les menaces qui pèsent sur la démocratie sont nombreuses et diffuses : volonté de puissance et d'influence mondiale des régimes traditionnellement autoritaires comme ceux de la Chine et de la Russie, basculement dans la dictature de pays comme l'Inde et le Brésil dont les espoirs démocratiques étaient forts, ou encore recul de l'État de droit avec la Pologne et la Hongrie qui, chaque jour, font un pas de plus vers la scission du projet européen. Mais la menace la plus grave vient sans doute de la faiblesse des pays traditionnellement démocratiques à défendre leurs propres valeurs. On pense d'abord aux États-Unis, où le Parti républicain s'emploie désormais ouvertement à dénier le droit de vote à la population non blanche, ou encore au Royaume-Uni, matrice historique des régimes parlementaires, saisi par un populisme brouillon – non que ces pays aient toujours eu un comportement exemplaire. Dans le reste de l'Europe, et notamment en France, le constat n'est pas meilleur.

CONTEXTE POLITIQUE FRANÇAIS ET CONSTAT

La montée inexorable de l'abstention et la banalisation des idées d'extrême droite sont des symptômes aussi inquiétants que solidement installés dans le paysage français. Un candidat à la magistrature suprême peut désormais viser une partie de la population française sur la seule base de sa religion, sans que cela n'émeuve plus. Le Parlement est désormais réduit à la portion congrue avec la gestion de la crise sanitaire. Nul ne conteste l'urgence des réponses à apporter face à une

LA RÉSILIENCE DÉMOCRATIQUE S'APPUIERA SUR LES ASSOCIATIONS

La démocratie est partout menacée : dans le monde par la prolifération des régimes autoritaires, chez nous par les effets de la crise sanitaire, par le vent mauvais que font souffler sur les médias nombre de candidats et de commentateurs. Alors que pas un seul des défis qui attendent le prochain mandat présidentiel ne pourra être relevé sans la pleine contribution des associations, jamais les arbitrages politiques ne leur auront été aussi défavorables.

crise imprévisible. En revanche, le choix d'un organe de décision – le conseil de défense –, qui ôte toute transparence aux décisions alors que les mesures qui touchent à nos libertés fondamentales sont nombreuses, ne peut qu'accroître la défiance face à la vaccination et au pass sanitaire, dans le droit fil des manifestations des « gilets jaunes ». Or, ce qui affaiblit l'attachement des citoyens aux valeurs et aux comportements démocratiques, c'est le sentiment d'être inaudibles, de n'avoir aucune prise sur le cours de leur propre destin. Ce constat s'appuie sur quatre décennies d'hégémonie néolibérale : quelle que soit l'expression populaire, les politiques seraient invariablement au service des mêmes idées et des mêmes intérêts. Les

accords de libre-échange qui ont conduit à la mondialisation à pas forcés sans qu'en soit démontrée la valeur pour les peuples sont un exemple. Vraie ou fausse, la perception qui en est faite est que le politique n'a plus prise sur les décisions du monde. C'est dans ce contexte qu'il faut apprécier le sort réservé au fait associatif au cours des cinq dernières années. Commencé sous le signe de l'indifférence, ce quinquennat s'est ensuite attaqué à la gestion comptable avec la suppression des emplois aidés¹ qui a brutalement privé les associations de leur rôle social en même temps que de ressources humaines sous couvert d'une inefficacité – non démontrée – d'un retour pérenne à l'emploi des populations les plus ●●●

1. JA 2017, n° 566, p. 6, obs. J. Marfisi ; *ibid.*, p. 12 ; *ibid.*, p. 40, étude J. Marfisi.

●●● précaires. Des tentatives ont bien eu lieu avec la transformation de la réserve parlementaire² en Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) « fonctionnement-innovation », dit « FDVA 2 », la reconnaissance des excédents de trésorerie, la protection juridique de la fonction de président, l'affectation d'une partie des comptes en déshérence au FDVA³ ou encore la mise à disposition de biens mal acquis aux associations⁴. Si des retards à l'allumage ont eu lieu pendant la crise liée à l'épidémie de Covid-19, l'État a finalement été au rendez-vous grâce notamment aux prêts garantis par l'État (PGE). Mais ce quinquennat s'achève sur un formidable malentendu quant à l'essence même de la loi de 1901 avec l'instauration du contrat d'engagement républicain⁵, qui soumet désormais les associations à une sorte de régime permanent d'autorisation administrative. Le constat est au fond assez simple : jamais un chef d'État n'aura aussi peu compris le rôle des associations sur notre territoire.

UNE INCOMPRÉHENSION MAJEURE SUR LE RÔLE DES CORPS INTERMÉDIAIRES

Décidé à bousculer et à moderniser notre pays, Emmanuel Macron ne s'est jamais caché de son hostilité face à la fonction des corps intermédiaires (syndicats, associations), acteurs au même titre que les partis politiques d'une démocratie représentative coupable à ses yeux d'avoir enlisé l'action collective et les politiques publiques dans un maquis de postures, de négociations et de compromis conduisant à un « immo-

bilisme » déjà stigmatisé en son temps par Nicolas Sarkozy.

Les travaux de La Fonda n'invalident pas cette analyse : nous avons montré que la « transition institutionnelle » dans laquelle nous étions engagés avait commencé dès les années 1970 avec le déclin de la fonction tutélaire, qui légitimait les institutions représentatives. Néanmoins, c'est profondément méconnaître le fait associatif que le réduire à une fonction de représentation et de plaidoyer. L'expérience montre, au contraire, que la courbe montante de l'engagement associatif – le taux de participation bénévole a atteint 43 % en France en 2017⁶ – croissant celle descendante de l'engagement syndical – moins de 17 % de personnes se déclarent syndiquées en 2018⁷ – est un levier de la capacité d'action des citoyens, celle-là même qu'ils reprochent aux institutions politiques d'avoir perdue.

La crise sanitaire, chacun le constate, a été un puissant révélateur des forces et des faiblesses de notre pays⁸. C'est sur le terrain des conséquences sociales de la pandémie que le rôle des associations s'est avéré décisif, notamment pour remédier à l'isolement des personnes vulnérables et à l'appauvrissement des jeunes privés de « jobs » précaires. Pour venir en aide aux personnes vulnérables isolées par le confinement, c'est le modèle des équipes citoyennes et des coopérations territoriales développé par le réseau Monalisa qui s'est avéré le plus pertinent⁹. Pendant que la classe politique tergiverse sur le montant, la forme et les conditions de l'aide financière à apporter aux jeunes et s'interroge gravement sur la « valeur travail », le rapport d'activité des Restos du cœur relève sobrement que la

moitié des 1,2 million de personnes qu'ils ont accueillies a moins de 25 ans¹⁰.

Ce qui est moins visible mais peut-être plus significatif encore, c'est la façon dont, en pratique, les politiques publiques mettent au centre du jeu l'associativité et la coopération, quelle qu'en soit la forme juridique. En voici quelques exemples. Celui des tiers-lieux d'abord, forme émergente du service au public, nés dans la société civile et soutenus par les pouvoirs publics, qui réunissent moyens des collectivités locales, guichets de service public et initiatives associatives¹¹. Il y en avait déjà 2 500 fin 2021 ; il y en aura 500 à 1 000 de plus à la fin de cette année¹². Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, le ministère de l'Éducation nationale et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) ont repris une idée du plan Borloo, celle des cités éducatives : il s'agit de faire coopérer, autour des établissements scolaires du quartier, l'ensemble des acteurs qui contribuent à l'action éducative, au premier rang desquels les centres sociaux et les associations d'éducation populaire¹³. On peut aussi évoquer les contrats de relance et de transition écologique (CRTE), présentés par le gouvernement comme l'outil central de mise en cohérence des politiques publiques sur les territoires, dont la novation essentielle consiste à subordonner la mise en œuvre de ces politiques à un projet de territoire, lequel suppose la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la société civile¹⁴. Enfin, comment ne pas saluer l'audace du projet territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) au moment où la Cour des comptes stigmatise l'absence de suivi de ces chômeurs par Pôle emploi¹⁵ ?

2. JA 2017, n° 565, p. 10, obs. E. Benazeth ; *ibid.*, p. 35, étude A. Mbengue.

3. L. n° 2021-874 et 2021-875 du 1^{er} juill. 2021, JO du 2, JA 2021, n° 644, p. 43, étude E. Benazeth.

4. L. n° 2021-401 du 8 avr. 2021, JO du 9, art. 4, réd. C. proc. pén., art. 706-160, al. 9, JA 2021, n° 643, p. 35, étude X. Delpech.

5. Décr. n° 2021-1947 du 31 déc. 2021, JO du 1^{er} janv.

2022, JA 2022, n° 651, p. 3, édito B. Clavagnier ; *ibid.*, p. 7, obs. X. Delpech ; dossier « Principes républicains – Gar(d)e à vous ! », JA 2022, n° 653, p. 15, spéc. p. 17, étude L. Prévost, A.S. de Jotemps.

6. L. Prouteau, CRA, CSA, « Le bénévolat en France en 2017 : état des lieux et tendances », oct. 2018.

7. Statista, « Proportion de salariés ayant déjà été membre d'un syndicat en France », 2018.

8. Dossier « Crise sanitaire – Toujours debout ! », JA 2020, n° 626, p. 15 ; dossier « Vie associative – Se réinventer après la crise », JA 2021, n° 642, p. 16.

9. www.monalisa-asso.fr.

10. Les Restaurants du cœur, « Rapport annuel 2019/2020 », nov. 2020.

11. Dossier « Tiers-lieux – Portes ouvertes », JA 2022, n° 655, p. 15.



“ Pour faire concurrence à la tentation autoritaire et populiste qui menace un peu partout dans le monde, il s’agit maintenant d’organiser la résilience démocratique en s’appuyant sur la multitude des engagements dont nous sommes collectivement capables ”

Mis à la porte des politiques publiques, les corps intermédiaires sont rentrés par la fenêtre en incarnant les formes nouvelles de l’engagement citoyen et de l’action collective. Tout le paradoxe est là : jamais les associations, et plus généralement les citoyens engagés, n’ont été à ce point négligés ; jamais ils n’ont été aussi indispensables à l’action publique.

UN PACTE DÉMOCRATIQUE AVEC LES CITOYENS AGISSANTS

La société française était déjà traversée de tensions avant la crise sanitaire ; elles se sont aggravées et ne se dissiperont pas par magie. Les questions de la dette, de la justice fiscale et du financement des services publics ne se contenteront certainement pas de réponses expéditives. Les citoyens, leurs collectifs, leurs associations, leurs coopératives et leurs projets de toute nature ne sont pas de simples clientèles des politiques publiques mais de véritables parties prenantes, des ressources pour l’action publique.

L’urgence climatique va continuer à s’aggraver et le compte à rebours sera toujours plus anxiogène. Les objectifs de développement durable (ODD) ont déjà permis à nombre d’entreprises, de collectivités et d’associations de s’approprier une vision systémique des problèmes et d’expérimenter des stratégies coopératives. La France les a

ratifiés, mais elle est encore loin d’en avoir fait un cadre politique efficient.

Notre système de santé, conçu il y a plus de 50 ans et passé depuis sous la férule du *new public management*, s’effondre par pans entiers : hôpital public, psychiatrie, établissements d’hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), déserts médicaux, établissements médico-sociaux. Le vieillissement démographique, les maladies chroniques, la santé environnementale et la santé mentale appellent des stratégies sanitaires ancrées dans la société, les modes de vie et les territoires, loin d’une logique lucrative ou gestionnaire. Il faut réarticuler la médecine experte, le soin de proximité et l’entraide, envisager autrement la coopération entre ceux qui soignent et ceux qui prennent soin. Quant à notre appareil d’éducation, d’enseignement supérieur et de formation professionnelle, profondément déstabilisé par le tsunami numérique, il va devoir faire face aux transformations radicales de l’acte même de travailler, dont le surgissement du télétravail n’est qu’un avant-goût, sans parler d’une mutation sans précédent des métiers

qui doivent répondre à des contraintes encore insoupçonnées. Les cités éducatives ne doivent pas être réservées aux quartiers ; c’est toute la Cité qui doit repenser sa « condition apprenante ».

Comment relever de tels défis et bien d’autres lorsqu’une majorité de citoyens ne se reconnaît plus dans aucun projet politique, mais seulement dans l’expression de l’angoisse, de la colère ou de la frustration ? La gestion de la crise sanitaire, avec son cortège de restrictions, a certes permis d’assurer la résilience de la population face à la pandémie, mais pour faire concurrence à la tentation autoritaire et populiste qui menace un peu partout dans le monde, il s’agit maintenant d’organiser la résilience démocratique en s’appuyant sur la multitude des engagements dont nous sommes collectivement capables. Soutenir les associations, les innovateurs sociaux, les formes nouvelles de coopération, ce n’est pas satisfaire une clientèle ou céder à un *lobby*, c’est au contraire donner droit de cité à la multitude de ceux qui cherchent du sens en mettant leur expertise, leur savoir-faire ou tout simplement leur temps au service de l’intérêt général. Ces citoyens-là sont les corps intermédiaires de demain au sens où c’est leur action, leur présence, leur proximité qui permettra de retisser le lien entre les besoins de chacun et les exigences de l’action publique. ■

AUTEUR Nils Pedersen
TITRE Président de La Fonda



12. France Tiers-Lieux, « Nos territoires en action – Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir ! », 2021.
13. www.education.gouv.fr > « Les cités éducatives, un label d’excellence ».
14. www.agence-cohesion-territoires.gouv.fr/crte.
15. C. comptes, « Mission travail et emploi – Note d’analyse de l’exécution budgétaire 2020 », avr. 2021.



AUTEUR Yannick Blanc
TITRE Vice-président de La Fonda